

REUNION DU 5 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 29 janvier 2016*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEOU, Mme PLANCHENAU, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Absents excusés : M. BARBOT Pierrick, M. BEDOUT

Secrétaire de séance : M. BOURGEOU

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

1- COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire et Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, donnent un compte rendu de la réunion du 21 janvier.

- Réseau des bibliothèques : *La mise en place de navettes régulières pour transporter les documents réservés et retournés par les lecteurs dans chaque bibliothèque implique une tarification commune à l'ensemble des bibliothèques du réseau. Offrir aux habitants la possibilité de profiter des ressources de toutes les bibliothèques suppose, avant tout, une harmonisation des modes de fonctionnement, notamment des conditions d'inscriptions, assurant l'égalité d'accès aux services. Actuellement le réseau est composé de 5 bibliothèques municipales et 3 associatives. Le tarif préconisé est de 5 € par adulte, et 3 € pour le deuxième adulte de la même famille avec la gratuité pour les enfants mineurs.*

- *L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) est prolongée d'un an.*

- *Contrat Territorial des Milieux Aquatiques : Le programme 2015 prévoit la restauration des reboisements de rives et en 2016 la restauration des ouvrages d'art de la boire de Soudon, qui traverse le territoire de la Communauté de Communes mais également celui de la Communauté de Communes Loir et Sarthe. La Maîtrise d'œuvre est assurée par Angers Loire Métropole. Afin de mener au mieux l'opération de restauration de cette boire, un groupement de commande va être constitué avec la Communauté de Communes Loir et Sarthe.*

- *« Sources du Goût » Cet événement aura lieu les 23 et 24 septembre à Champigné.*

2- COMPTE RENDU BUREAU DES MAIRES

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du bureau des Maires du 4 février.

Les Chroniques et Images sont à distribuer avant le 26 février.

Communes Nouvelles : étude du projet de charte.

L'agenda : étude de la charte au sein des Conseils Municipaux entre le 4 fév. et le 15 mars

retour des questions des Conseils Municipaux avant le 30 mars

Réponses aux questions le 26 ou le 27 avril ou le 3 mai

Délibération sur la création d'une commune nouvelle avant le 15 juin

3- LA REFORME TERRITORIALE -COMMUNES NOUVELLES

Le sujet est reporté, le projet de charte n'étant pas parvenu à la Mairie.

RENCONTRE AVEC LES ELUS DE CHEFFES

Monsieur le Maire, M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU donnent un compte rendu de la rencontre avec les élus de la Commune de Cheffes.

La Commune peut étudier la faisabilité d'une commune nouvelle avec Cheffes, soit continuer avec le projet de Communes nouvelles sur la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

La décision qui sera prise sur l'organisation du territoire est importante et pour au moins cinq décennies. Les raisons sont multiples pour aller vers Cheffes, mais la réalisation très compliquée. Alors que la solution étudiée aujourd'hui à la Communauté de Communes du Haut-Anjou est plus simple.

Le Conseil Municipal est prêt à s'engager et décide après vote à bulletins secrets et à l'unanimité des 13 membres présents d'étudier la faisabilité de créer une commune nouvelle avec Cheffes.

LES ATELIERS DU TERRITOIRE Le samedi 6 février à 10h30

La Commune nouvelle : Les hypothèses, la gouvernance et la charte de fonctionnement.

B - COMMUNE

COMMISSIONS :

1. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- P.L.U. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 19 janvier sur le PADD, les thématiques « Transports et déplacements » et « communications numériques et réseaux d'énergie ».

La Commission a étudié « les transports et les déplacements »

a) Les déplacements vers l'extérieur de la Commune

b) Les Déplacements à l'intérieur du bourg

Plusieurs pôles d'attractivité souffrent d'un manque de stationnements. Il est possible d'inscrire des emplacements réservés pour création de stationnement à proximité des sites concernés.

- Compte rendu réunion Trame verte et bleue

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, expose au Conseil que la trame verte et bleue identifie des milieux naturels propices au développement des espèces (alimentation, croissance, reproduction) et des espaces entre ces milieux. Il présente une carte de la Commune où les corridors écologiques, sont matérialisés.

2. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

- Compte rendu Visite sablière de Missillac (44) le 23 janvier

Monsieur Le Maire, M. FOULONNEAU Adjoint, Mme PITON, M BARBOT et M. BEDOUT Conseillers Municipaux ont été reçus le 23 janvier par les élus de la Commune de Missillac où une extension de carrière GSM est en cours.

Le bilan de cette visite : Avant l'éventuel accord de la Commune pour l'extension, il est conseillé de valider les accords avec les propriétaires et exploitants et d'avoir un cahier des charges très précis (clôture, protection contre la poussière, horaires d'extractions, distances avec les riverains,...).

- Point sur dossier La Beunoche Les Grands Communs

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint expose qu'aujourd'hui une autorisation de défrichement doit être compensée soit par un boisement compensateur soit par le versement d'une indemnité au Fonds Stratégiques de la Forêt et du Bois.

Une replantation de peuplier semble inévitable économiquement, sauf si la loi « biodiversité » qui permettrait d'exclure les zones humides de cette taxe de défrichement est votée.

- Commission Voirie de la Communauté de Communes

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente les travaux proposés sur la commune.

DELIBERATIONS :

3. MARCHÉ

- Fixer tarif du mètre linéaire

- Proposition d'arrêté portant règlement général du marché

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal, le mardi des semaines impaires,

- adopte le règlement intérieur,
- décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique le mètre linéaire,
- fixe le mètre linéaire à 1€,
- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

QUESTIONS DIVERSES :

4. TIR AU PAVOIS

Monsieur Le Maire informe le Conseil que par arrêté n° 06/16, il a autorisé le tir au pavois qui doit se dérouler le 9 février prochain. Il précise que Monsieur le Sous-Préfet lui a demandé de retirer l'autorisation et que si la manifestation était maintenue, elle serait sous la seule responsabilité du Maire.